PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Nancy, le

Le directeur départemental

à

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Mad&Moselle
BP 90016
54470 Thiaucourt Regnieville Cedex

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Référence :

Affaire suivie par : Ghislaine DOSSOU
tél : 03 83 91 40 76 – service : 03 83 91 40 40
ddt-afc-espacerural@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Objet : Avis CDPENAF – Commune de MAMEY

PJ :

Monsieur le Président,

Après examen du dossier de révision sur la commune de MAMEY, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), dans sa réunion du 21 septembre 2021, a rendu un **avis favorable** au projet avec la recommandation suivante :

- la zone UB doit être classée de manière préférentielle en zone 1AU.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président de la CDPENAF,
Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental,
Le chef de service
Agriculture Biodiversité Espace Rural
Fabrice MICHEL